

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 20h00, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 15 membres en exercice, s'est assemblé à la salle de réunion de la Commune de Valence sur Baïse, 14 place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

**ETAIENT PRESENTS** : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, MESTRE Monique, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul.

**ABSENTE EXCUSEE** : ROIRAND Nathalie

**ABSENT** : SANGAY André

**PROCURATIONS** : FILLATRE Rachael a donné procuration à LASSIS Henri, DUPY BIARD Marie-Christine a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, BRETTE GARCIA Béatrice a donné procuration à SAPIN Isabelle, VERZENI Chantal a donné procuration à CAPERAN Paul

**SECRETAIRE** : BOUCON Patrick

### **ADOPTION PROCES –VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **MUTUELLE DES AGENTS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PREVOYANCE – CONTRAT LABELLISE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **DENONCER** le contrat groupe avec la Mutuelle Nationale Territoriale au 31 décembre 2017 et d'**ADHERER** au contrat labellisé avec la Mutuelle Nationale Territoriale au 01 Janvier 2018

### **MAISON DE SANTE – FIXATION DES LOYERS DES PRATICIENS POUR LA MAISON DE SANTE**

Le conseil municipal décide à la majorité (*deux abstentions, VERZENI Chantal, CAPERAN Paul qui ne souhaitent pas se prononcer sur le prix*) de **FIXER** les loyers suivants :

- Médecins : 420 € par bureau
- Kinésithérapeute : 545 € pour l'ensemble de l'espace utilisé, soit 3 box et une salle de motricité
- Ostéopathe : 150 € pour une salle
- Infirmières : 395 € pour leur cabinet
- Salle polyvalente : 70 € par mois à raison d'une demi-journée par semaine.

Et d'**ELABORER** les baux de ces loyers chez un notaire

### **SECURISATION DE L'AVENUE RENE CASSIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **DEMANDER** une subvention à l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % du projet soit 12 366 € et de **DEMANDER** une subvention au Conseil

Départementale du Gers à hauteur de 50 % sur la partie Aménagement entre la RD112 et la VC8 soit 14 341.50 €

## **FUTURE ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **DEMANDER** un fonds de concours à hauteur de 6.23 % du projet soit 100 000 € et de **VALIDER** le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
	<b>PHASE 1</b>	<b>PHASE 2</b>	<b>TOTAL</b>
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000.00 €	50 000.00 €	150 000.00 €
CONSEIL REGIONAL	26 400.00 €	13 600.00 €	40 000.00 €
ADEME	145 900.00 €	75 100.00 €	221 000.00 €
DETR	321 180.00 €	150 000.00 €	471 180.00 €
FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL	94 900.00 €	40 000.00 €	134 900.00 €
FONDS DE CONCOURS (COMMUNAUTE DES COMMUNES)		100 000.00 €	100 000.00 €
EMPRUNT	384 020.00 €	104 800.00 €	488 820.00 €
Total	1 072 400.00 €	533 500.00 €	1 605 900.00 €

## **VENTE DE LA MAISON DU PORT (AO 414) ET BAIL SUR LE TERRAIN (AO 467, en partie)**

Le conseil municipal décide à la majorité (*Paul CAPERAN souhaite rester sur la première proposition et sur sa position de la délibération n° 2017-67*) de **VENDRE** la maison du port (AO 414) à Elsa GIOVANNONI au prix de 42 000 €, de **LOUER** la parcelle (AO 467, en partie) au prix de 1 150 € par an, fluides en charge du preneur, de **METTRE** en place un bail commercial chez un notaire sur lequel sera mentionnée une clause d'exploitation exclusive en liaison avec la maison du port (AO 414) et de **PRENDRE** en charge la moitié de la rédaction de l'acte auprès du notaire

## **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'ALLOUER** une indemnité de conseil au Trésorier à Condom à compter du 01 janvier 2017 par application de taux dégressifs sur la moyenne des dépenses des trois exercices précédents (article 4 de l'arrêté interministériel).

## **DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE COLONNE MORRIS SUR LA PLACE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **REPONDRE** défavorablement à la mise en place d'une colonne MORRIS sur la place du Village et de **SURSEOIR** à la mise en place de cette colonne en lieu et place du panneau électronique.

## **SIAEP DE CAUSSENS - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VALENCE SUR BAÏSE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'**APPROUVER** le rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif du Syndicat des Eaux de CAUSSENS.

## **ZONE ARTISANALE DE VALENCE SUR BAÏSE – REVERSEMENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA TENAREZE DE LA PARTIE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZONE ARTISANALE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'EMETTRE** un titre à la Communauté des Communes de la Ténarèze à hauteur de 941.24 € correspondant au reversement de la consommation électrique

## **DETERMINATION DES CHARGES FORFAITAIRES DU PORT**

### **Etablissement « La Barge »**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **METTRE** en place un forfait à hauteur de 1 185.99 € correspondants aux différentes dépenses liées au fonctionnement de son exploitation.

### **La Communauté des Communes de la Ténarèze**

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'EMETTRE** un titre à la Communauté des Communes de la Ténarèze à hauteur de 2 408.29 € correspondant aux charges d'entretien des locaux, d'entretien du site et l'assurance du site pour 2017.

## **REVERSEMENT PAR LE CIAS DU PRIX DE REVIENT D'UN REPAS POUR LES ENFANTS ET ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité **D'EMETTRE** un titre au CIAS de la Ténarèze à hauteur de 6 078.80 € correspondant au reversement des 1 336 repas à 4.55 € pris dans le cadre du centre de loisirs.

## **MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP**

Le conseil municipal décide à l'unanimité **DE METTRE** en place pour les services techniques, le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 01 janvier 2018.

## **DEMANDE DE SUBVENTION ANTICIPEE DU VCGB**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **VERSER** un acompte sur la subvention du budget 2018 d'un montant de 7 000 € à l'association VCGB avant le vote du budget, entendu que cette somme sera reprise sur le budget 2018

## **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **METTRE EN PLACE** la décision modificative suivante :

- Augmentation du 2313 (Construction) : 5 700 €
- Diminution du 2138 (Autres constructions) : 5 700 €

## **DOSSIER DE PRE CANDIDATURE AU BOURG CENTRE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de **METTRE EN PLACE** une politique de l'habitat sur la Commune, de **SE POSITIONNER** sur les éventuelles ventes d'habitation sur le cœur du village, de **RETIRER** l'ancienne trésorerie de la vente

## QUESTIONS DIVERSES

### Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Grand Site : Renouveau et Nouvelle appellation (Armagnac-Abbaye-Cités)

Réfectoire pour les enfants : Terminés à la rentrée de Janvier

Invitation : Vendredi 22 décembre par les Motivés

### Michel NOVARINI

Nettoyage Baïse : Le programme de nettoyage de la Baïse prévu en fin d'année 2018

### Henri LASSIS

SIAEP de CAUSSENS : Avenant au contrat pour six mois pour l'assainissement

Sécurisation Oustal : La sécurisation du WIFI à l'Oustal est installée et opérationnelle.

Appareils photos : Ils sont en place et fonctionnels depuis un mois

Bulletin Municipal : Ils seront distribués le 02 janvier.

### Paul CAPERAN

Compte rendu du conseil : Affichage des comptes rendus.

Projet photovoltaïque : Avancée du projet

Pays d'Armagnac : Proposition d'un exposé sur le bilan de leurs travaux

### Bernard LAPEYRE

Parking aire de repos : Début des travaux du parking pour les routiers.

Maison de santé : L'installation du chantier se fera le 08 janvier avec un début des travaux le 15 janvier.

### Jean Pierre PUYAL

Appartement : L'appartement au-dessus de la bibliothèque a été reloué.

Dire et Lire en l'Air : Deux réunions de bilan sont prévues et une réunion pour sa reconduction.

Fin de séance à 21h35

Mme le Maire

Mme BROCA LANNAUD Marie-Thérèse

